



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

#### DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

### SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

## FICHE TECHNIQUE ET MISE À PRIX DES VÉHICULES À CONDAMNER

### → Qu'est-ce qu'un véhicule à condamner ?

La condamnation est l'acte de mise en vente, ou de démolition ou de destruction d'un véhicule administratif hors d'usage. C'est une modalité de cession d'un véhicule administratif.

### → Qui sont concernés par cette démarche ?

Les ordonnateurs en matière des organismes publics et organismes rattachés sont concernés par cette démarche..

### → Quelles sont les conditions pour obtenir la fiche technique et la mise à prix des véhicules à condamner ?

Pour obtenir cette fiche technique ainsi que la mise à prix, d'une part, le dossier doit être complet et en règle. D'autre part, l'expertise des matériels roulants à condamner doit s'effectuer sur place.

### → Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 72h après le constat des véhicules.

### @ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir la fiche technique et la mise à prix des véhicules sont les suivants :

- ✓ Demande adressée au Chef du SSCVA
- ✓ Note de présentation
- ✓ Liste des véhicules à condamner
- ✓ Décision de nomination des membres de la commission de remise incluant un président et deux ou trois membres
- ✓ Décision de nomination du dépositaire comptable
- ✓ Ordre d'entrée certifiée
- ✓ Quitus N-2
- ✓ Photocopie de la carte grise
- ✓ Procès verbal de condamnation signé

#### Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -  
Rue RASETA - Andraharo



[sscva.dpe@dgfag.mg](mailto:sscva.dpe@dgfag.mg)



032 11 086 12 / 034 60 225 55